COURS

2de

Histoire : l'État à l'époque moderne, France et Angleterre

Programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique — BO spécial n°1 du 22 janvier 2019
Relue le 14 novembre 2026

Aux XVIe et XVIIe siècles, l'État se renforce partout en Europe, mais selon deux modèles opposés. En France, le roi concentre tous les pouvoirs : c'est la monarchie absolue. En Angleterre, après deux révolutions, le Parlement limite le pouvoir royal : c'est la monarchie parlementaire.

1 La monarchie absolue en France

DÉFINITION

Le roi tient son pouvoir de **Dieu** et le détient tout entier, sans partage. **Louis XIV** (règne personnel 1661-1715) gouverne avec des ministres, des **intendants** dans les provinces, une armée permanente, et domestique la noblesse à **Versailles**.

2 La monarchie parlementaire en Angleterre

DÉFINITION

Au XVIIe siècle, le conflit entre le roi et le **Parlement** mène à une guerre civile et à l'exécution de Charles Ier (**1649**). La **Glorieuse Révolution** (**1688-1689**) installe Guillaume d'Orange, qui accepte le **Bill of Rights** (1689) : le roi ne peut plus lever d'impôt ni d'armée sans l'accord du Parlement.

DÉFINITION

Loi de **1679** qui protège contre l'arrestation arbitraire : toute personne arrêtée doit être présentée à un juge.

RÈGLE

Ces deux modèles inspirent les philosophes du XVIIIe siècle : **Montesquieu** admire le modèle anglais et théorise la **séparation des pouvoirs** ; la monarchie absolue française sera contestée jusqu'à la Révolution.

EXEMPLE

Que change le Bill of Rights de 1689 ?

1. Le roi ne peut plus lever d'impôts sans l'accord du Parlement.
2. Il ne peut pas entretenir d'armée en temps de paix sans son accord.
3. Les élections et les débats du Parlement doivent être libres.

Le pouvoir royal est limité par la loi et par le Parlement.

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Croire que l'Angleterre devient une démocratie en 1689. — Seule une petite minorité de riches propriétaires vote ; le Parlement est aristocratique. C'est une monarchie limitée, pas une démocratie.

Le réflexe : Distinguer monarchie parlementaire et démocratie.

COMPARER DEUX RÉGIMES POLITIQUES

1. Identifier qui détient chaque pouvoir (législatif, exécutif, judiciaire).
2. Repérer les limites au pouvoir du souverain.
3. Repérer les droits garantis aux sujets.
4. Conclure sur les différences.

À VÉRIFIER

- Ai-je défini l'absolutisme ?
- Ai-je cité 1649, 1679 et 1689 ?
- Ai-je comparé les deux modèles ?
- Ai-je cité Montesquieu ?

À RETENIR

- France : **monarchie absolue** de droit divin, Louis XIV, intendants, Versailles.
- Angleterre : exécution de Charles Ier (1649), **Habeas corpus** (1679), **Bill of Rights** (1689).
- Monarchie parlementaire ≠ démocratie.
- Héritage : Montesquieu, séparation des pouvoirs.